



Nantes, le 5 mai 2020

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services de  
l'Éducation nationale,  
Directeur des services départementaux  
De l'Éducation nationale de la Loire-Atlantique

à

Mesdames, Messieurs les Maires  
des communes de la Loire-Atlantique

Cabinet

**Objet :** Réouverture et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Dossier suivi par  
Bernard LE GALL  
Inspecteur de l'Education  
Nationale  
Adjoint auprès de l'Inspecteur  
d'Académie

02.51.81.74.63  
[iema44@ac-nantes.fr](mailto:iema44@ac-nantes.fr)

8 rue du Général Margueritte  
BP 72616  
44326 NANTES CEDEX 3

Madame, Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, le président de la République et le gouvernement ont pris la décision de réouvrir de manière progressive les écoles du premier degré publiques et privées à compter du 12 mai.

Cette procédure complexe qui nous mobilise tous de manière concertée dans le respect de nos prérogatives doit être réalisée dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Je tiens d'ores et déjà à vous remercier pour votre forte mobilisation ces derniers jours en lien avec les personnels de l'éducation nationale.

Vous trouverez dans le courriel l'adresse du lien qui vous permettra de télécharger la version définitive du protocole sanitaire national en usage pour les écoles maternelles et élémentaires :

(<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-protocole-sanitaire-pour-la-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>).

Ce document constitue une référence incontournable qui permettra de préparer au mieux le retour des élèves et de tous les personnels en veillant à la sécurité sanitaire de chacun.

La date de reprise du 12 mai ne constitue nullement un impératif calendaire. Je souhaiterais vous rappeler ma position en faveur d'une rentrée dans les meilleures conditions dans le respect du protocole sanitaire national.

Cela peut imposer un délai complémentaire d'un ou plusieurs jours dont il faut tirer le meilleur profit pour optimiser le fonctionnement de chaque école en fonction des spécificités rencontrées. En cas de réelles difficultés, notamment dans les écoles maternelles, il est tout fait possible de décaler de quelques jours la rentrée pour certains niveaux de classe, par exemple petite section et moyenne section.

Je souhaiterais par ailleurs attirer votre attention sur l'impérieuse nécessité d'une communication avec les enseignants pour rassurer l'ensemble des acteurs (enseignants, parents, personnels communaux). A cette fin un conseil d'école pourrait judicieusement être programmé avant la fin du mois de mai.

Pour le moins, chaque famille doit pouvoir être destinataire d'un document précisant les modalités de fonctionnement de l'école et les conditions de sécurité sanitaire mise en œuvre avant de pouvoir en toute connaissance de cause et toute transparence décider si leur enfant opère sa rentrée.

Sachant combien vous aurez à cœur d'assurer cette rentrée scolaire dans le plus grand respect de la sécurité de tous et restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

*Tous mes aménagements,*  
Philippe CARRIERE